FONDÉ EN 1879

Vendredi 4 Mars 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

CYCLES & AUTOS

::: Dans le Nord, leur nombre prend une extension considérable d'année en année :::

::: La période d'après-guerre peut être considérée comme l'ère de l'automobile ::: :::

Les beaux jours nous reviennent. Le gai soleil de printemps commence à darder ses chaudes rayons sur la campagne, encore tout endormie et imprégnée de la tristesse des jours pluvieux de la saison d'hiver.

Avec les beaux jours renaît l'activité. Dans les couloirs, on prépare les bicyclettes; on resserre les écrous, on enlève la couche de graisse qui préservait de l'humidité les parties nickelées du « cheval » moderne.

A nous les belles promenades, les excursions mémorables sur les routes poudreuses, dans les plaines verdoyantes, les bois ombragés et aussi, hélas ! sur les pavés encore cahotants de notre Nord meurtri.

Dans les garages, même activité. Les chauffeurs lavent la carrosserie de leur voiture. On fourbit les cuivres. On répare les pneus.

Pauvres passants, pauvres piétons, qu'inventera-t-on pour vous préserver cette année de la poussière aveuglante — et de la boue — qui vous menacent ? Vieillards aux pas incertains, ne vous hasardez plus sur nos routes, dans quelques mois. Pour vos promenades, choisissez les lieux solitaires, en cette ère de l'automobile dans laquelle nous entrons. La trépidante limousine et la silencieuse bicyclette, pour vous, voilà l'ennemi ! Méfiez-vous d'elles. Prenez garde à leurs embûches traîtresses. Vos jours sont menacés.

250.000 vélos vont sillonner le Nord

Savez-vous, en effet, qu'aux premiers beaux jours près de 250.000 vélos vont sillonner le Nord en tous sens et en tous lieux ?

Ce chiffre extraordinaire, supérieur d'un quart à celui de 1914, nous a été révélé, ces jours derniers, au cours d'un entretien que nous eûmes avec M. Glineur, directeur départemental des Contributions indirectes.

En 1914, on comptait dans notre département 192.681 bicyclettes ; on en compte aujourd'hui 243.162, d'où une augmentation de 50.481 machines.

Ah, certes, le fisc ne s'en plaint pas, puisque cette situation lui rapporte près de 750 mille francs par an. Les maisons de cycles et de pneumatiques s'en réjouissent également ; mais pouvons-nous en dire autant ?

Si désagréable que puisse être l'insécurité actuelle des rues, il n'y a pas lieu cependant de trop s'en plaindre.

Cet accroissement du nombre de bicyclettes marque un pas en avant très sensible vers le Progrès. Peut-on loyalement condamner le cycliste ? Hélas ! non. Qui, de nos jours, n'est cycliste ou ne l'a été ?

L'ouvrier, l'artisan, l'employé, le fonctionnaire, tout le monde possède maintenant sa bicyclette, dont on se sert pour se rendre au travail ou se promener les jours fériés. Peut-on trouver, pour le citadin, une distraction plus saine que celle de pédaler sur les routes ensoleillées, parmi les champs et les prairies ? La bicyclette est à la fois l'outil et la distraction du jour : 250.000 nordistes l'ont compris, sur 1.500.000 habitants.

Qui sait si le nombre des cyclistes ne viendra pas encore se grossir de nouvelles unités au cours de l'année qui commence ? L'avenir est prometteur. Rien ne fait prévoir un arrêt dans la progression qui s'effectue.

L'Auto « Reine de la Route »

Que dire également de l'auto, qui depuis la guerre est devenue, incontestablement, la reine de la route ?

Industriels, commerçants, fabricants, tous possèdent leur auto.

Les lourds camions circulent par nos rues, ébranlant les immeubles. Ils suppléent les chemins de fer dans le transport des marchandises, produits manufacturés et matières premières. Qui sait si un jour ils ne les supplanteront pas ?

Comme il était à prévoir, l'ère de l'automobile se manifeste dans le Nord — contrée industrielle et commerciale par excellence — plus que partout ailleurs.

Les perfectionnements apportés au premier véhicule automobile construit par l'ingénieur Cugnot, en 1769, ont captivé à la fois sportsmen et hommes d'affaires.

Que de progrès n'a-t-on pas réalisés, en effet, dans l'industrie automobile depuis l'Exposition universelle de Paris, en 1884, où fut exposé pour la première fois le type primitif perfectionné ?

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'évolution de cette importante industrie devenue depuis nationale. Nous nous contenterons de publier quelques chiffres que nous fournit la préfecture, pour marquer le développement de l'automobilisme dans notre département.

Après les statistiques officielles, voici, récapitulé par années, le nombre de déclarations de mises en circulation des automobiles, motocyclettes et side-cars depuis vingt ans :

1899....	62	1907....	689
1900....	355	1908....	680
1901....	313	1909....	879
1902....	455	1910....	985
1903....	539	1911....	1241
1904....	672	1912....	1292
1905....	576	1913....	1667
1906....	600	1914....	1349

En 1919, on déclara 3.723 véhicules, et en 1920 7.615.

En 1911, 12, 13 et 14, la moyenne par année des automobiles existant dans le Nord était de 1.346. Elle est actuellement de 5.669.

D'où une augmentation de plus de 200 %.

Ces chiffres marquent trop bien la progression pour que nous jugions utile d'insister.

Comme nous l'avons dit dans un récent article, les automobiles de tous genres ont rapporté au Trésor la coquette somme de 2 millions 52.000 francs en 1920, en impôts perçus.

Le fisc ne s'en plaint pas — et pour cause !

Chauffeurs et « Chauffards »

En même temps qu'augmentait le nombre des automobiles, celui des chauffeurs et « chauffards » de tous âges et des deux sexes progressait dans les mêmes proportions.

Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement. C'est la logique des choses.

Si perfectionnés que puissent être les double phaétons, limousines et camions modernes, ils ne se meuvent pas seuls. Il faut encore les conduire. C'est là le plus gros inconvénient, pour les passants surtout, si le chauffeur ne se montre pas à la hauteur de sa tâche.

Au cours de ces dernières années, le nombre des brevets de capacité délivrés pour conduite de motocyclettes et automobiles se répartit comme suit :

1900....	157	1907....	648
1901....	256	1908....	702
1902....	332	1909....	1018 (1)
1903....	345	1910....	1121
1904....	468	1911....	1109
1905....	448	1912....	1473
1906....	483	1913....	1882
		1914....	1482

En 1919, on décerna 7.594 brevets, et 6.114 en 1920. En tout, pour ces deux dernières années, 13.708, soit une moyenne annuelle de 6.854. (Pauvres piétons !!)

En présence de ces chiffres — combien éloquents ! — on ne peut nier la progression extraordinaire et le développement surprenant du cyclisme et de l'automobilisme dans le Nord.

L'époque que nous vivons est l'ère de l'automobile, qui tient le haut et le bas du pavé. Le fait est incontestable. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que cette évolution vers le Progrès se développe et se manifeste, de plus en plus, au contraire. Mais nous croyons cependant être de l'avis de tous en réclamant pour la masse des piétons que des mesures de sauvegarde soient prises pour sauvegarder leur sécurité menacée.

De la poussière, nous en respirerons, nous le savons. Peut-être même, en un jour proche, devrons-nous porter des masques. C'est encore possible. Mais, au moins, qu'on ne nous écrase pas. C'est là tout ce que nous demandons.

(1) Le mille est passé !!!

Marcel POLVENT.

Un Crime à Condé-Macou

Un Bandit tua une vieille Rentière

L'assassin qui tua pour voler est encore inconnu

Un drame horrible et qui a provoqué une vive émotion dès que la nouvelle en fut connue, a été découvert hier, mercredi matin, au hameau de Macou, dépendant de la ville de Condé.

Au numéro 1 de la route de Bonsecours habitait depuis longtemps dans une maison coquette mais isolée, Mme veuve Nève, née Augustine Riffaut, 72 ans, rentière, qui jouissait de l'estime générale et paraissait être assez fortunée.

Assassinée !

Mme Nève ne recevait chez elle que Mme Elisa Quivy, 73 ans, qui l'aidait dans ses travaux de ménage et de jardinage.

Mercredi matin, comme de coutume, Mme Quivy se rendit à son travail. Elle y arriva vers 7 heures et demie.

La veille, Mme Quivy avait quitté Mme Nève vers 16 heures et n'avait rien remarqué d'anormal. Or, quelle ne fut pas sa stupéfaction au retour, quand, étant entrée, elle vit le corps de Mme Nève gisant dans la cuisine. La pauvre femme était encore vêtue des vêtements qu'elle portait la veille.

La rentière avait l'habitude de se mettre au lit vers 20 heures. Le crime dut donc être commis entre 16 h. 15 et 20 heures.

Le cou portait deux plaies profondes, dont une intéressant la carotide.

Ces plaies furent faites à l'aide d'un couteau de poche qui fut retrouvé près de la victime.

L'assassin a volé

Mme Nève avait son corsage arraché; les poches de ses vêtements étaient retournées; les meubles avaient été fouillés, la literie retournée. Divers papiers et des titres au porteur étaient répandus sur le plancher de la chambre à coucher. Le vol est donc certainement le mobile du crime.

Le coupable sera connu

M. Loiseaux, commissaire de police, prévenu à 8 h. 30, s'est transporté à Macou.

Il était accompagné de M. le docteur Bridoux. M. le Commissaire procéda aux premières constatations.

De son côté, le Parquet, représenté par MM. Flach, procureur de la République ; Chaza', juge d'instruction ; Goichot, commis-greffier, et Petit, médecin légiste, est descendu à Condé à 4 heures.

L'auteur du crime n'est pas encore connu, mais les renseignements recueillis font espérer qu'il ne tardera pas à être arrêté.

L'arme — un couteau de poche — a été saisie et remise au greffe. La lame est longue de douze centimètres ; les coups furent portés avec une telle vigueur que la lame est légèrement tordue.

Mme Nève a une fille qui habite Raimbeaucourt, près de Douai, et qui est mariée à M. Emile Delcourt, instituteur en retraite, oncle de Pierre Delcourt, maire de Condé, conseiller général.

Elle a également dans la région des frères et sœurs. La famille a été prévenue télégraphiquement.

MORT ET MYSTÈRE

Dans un fossé de Lorgies une femme expirait

PERCERA-T-ON LE MYSTÈRE QUI PLANE SUR LA MORT DE CETTE INCONNUE ?

Une femme, dont l'identité n'a pas encore été établie, a été retirée du fossé longeant la rue Heurtevent, à Lorgies (Pas-de-Calais).

Malgré les soins qui lui furent prodigués, l'inconnue expirait presque aussitôt. Sur le bras droit du cadavre on relevait comme tatouages : Julien K. J. B., P. L. V. Lehettre et sur le bras gauche : Jaim E J. B., Hel... G. M.

Cette femme, vêtue de bleu, paraît âgée de 30 à 35 ans.

Quoique les circonstances dans lesquelles la malheureuse a trouvé la mort ne soient pas encore établies, il est possible qu'elle ait tombé accidentellement dans le fossé, à la suite d'un malaise ou d'une crise. Attendons le résultat de l'enquête.

En gare de Steenbecque un homme râlait

ON CHERCHE A SAVOIR QUEL GENRE D'ACCIDENT EST SURVENU A CET INCONNU.

Lundi, vers 9 h. 30, le train se dirigeant vers Hazebrouck venait de quitter la gare de Steenbecque, quand des employés de cette gare trouvèrent sur le quai un homme étendu sans mouvement et râlant, la tête reposant dans une flaque de sang.

Après avoir été porté dans une salle de la gare, où un docteur constata qu'il avait le crâne fracturé, le blessé fut transporté à l'hôpital d'Hazebrouck, mais mardi soir, il n'avait pu encore prononcer une parole qui puisse révéler son identité.

C'est un homme âgé de 55 à 60 ans, portant des cheveux et une forte moustache châtain foncé. Il était vêtu d'une chemise de coton rayé, avec col en celluloïd, d'un costume complet en draperie commune grise et noire, coiffé d'un chapeau mou et chaussé de bas en laine bleu pâle. On a trouvé dans ses poches un savon et un portefeuille contenant bon nombre de petites coupures de Chambres de Commerce et quelques billets de banque de 5 francs, ainsi qu'un talon de mandat-carte de 20 francs expédié par le Comité général des réfugiés français, 3, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.

On suppose que le malheureux, ou bien est descendu avant l'arrêt du train ou bien a été tamponné et jeté sur le quai.

Un coup de grisou dans une mine de la Sarre

ON A RETIRE DES DECOMBRES LES CADAVRES DE QUATRE MINEURS

Sarreguemines, 2 mars. — La nuit dernière, à la suite d'un coup de grisou, un éboulement s'est produit dans une mine. On a retiré des décombres les cadavres de quatre mineurs. Les travaux de dégagement ont été entrepris.

A LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Les Alliés ont pris des sanctions contre l'Allemagne

Son bluff a provoqué l'indignation générale

Londres, 2 mars. — L'impression générale dans tous les milieux de la conférence est que M. Simons a conduit maladroitement le premier contact direct à une véritable impasse. Les délégués sont unanimes à estimer que l'attitude de Berlin est un véritable défi ironique.

Ce que dit la Presse Française

Paris, 2 mars. — Les journaux sont unanimes à constater le manque absolu de la psychologie allemande qui a consolidé définitivement le bloc des Alliés en fournissant à M. Lloyd George la preuve manifeste de mauvais vouloir qu'il réclamait. Ils considèrent que les contre-propositions qualifiées de scandaleuses, sont un véritable défi et une moquerie à l'adresse de tous les Alliés, ainsi qu'une insulte à la misère des populations des régions dévastées. Ils sont unanimes à réclamer l'application immédiate des sanctions. La conscience universelle, précise le « Rappel », ne permettant pas à l'Allemagne d'éluder les justes réparations dues.

Plusieurs journaux croient que les dirigeants allemands cherchent uniquement à se couvrir devant l'opinion publique, en provoquant des mesures de contrainte, pour avoir l'air de ne céder qu'à la force.

Pour l'un d'eux, le premier souci de Berlin est de maintenir le peuple allemand dans son attitude de résistance.

Seul, de tous les journaux, l' « Humanité » critique les revendications des Alliés, qualifiant de monstrueux le chiffre d'indemnité arrêté à la conférence de Paris. Elle réclame la révision du traité de Versailles. Le « Peuple » intitule son commentaire : « Gaffe allemande ». Il constate que ce n'est pas la première fois que l'Allemagne choisit la politique du pire. Il estime que cette fois elle ne réussit qu'à rendre plus forte la position des Alliés.

Ce que dit la Presse Anglaise

Londres, 2 mars. — Le « Daily News », après avoir constaté que les propositions allemandes sont inacceptables, dit, qu'à moins que le docteur Simons ne revienne aux réalités de la situation, on peut dire adieu à la perspective d'un juste règlement et à l'établissement d'une paix solide en Europe.

Le « Times » dit que les soi-disant contre-propositions allemandes constituent une combinaison de fourberie commerciale d'une pure impudence. L'Allemagne a tenté de bluffer les Alliés.

Quand elle se sera rendu compte que l'accord des Alliés est unanime pour mettre à exécution les sanctions prévues, elle abandonnera sans doute son attitude et s'exécutera.

Le « Daily Mail » écrit : « L'effronterie allemande n'a pas de limites. Si les Allemands s'en tiennent aux contre-propositions, les Alliés n'auront plus devant eux d'autre alternative que de faire jouer les sanctions arrêtées.

Ce que dit la Presse Belge

Bruxelles, 2 mars. — La « Nation Belge » dit que la nouvelle des contre-propositions allemandes a provoqué, dans les couloirs du Parlement, une très vive impression. Un député socialiste de la frontière germano-belge affirmait que, seule, la manière forte amènerait les Allemands à s'incliner.

Au cours du dîner mensuel du cabinet de la Politique nationale, M. Nothomb, président, a préconisé l'augmentation de l'armée belge d'occupation.

— « Le moment est grave, a-t-il dit, car l'Allemagne, par ses offres dérisoires, va provoquer une rupture ».

Les délégués allemands sont étonnés

Londres, 2 mars. — Interrogés, quelques-uns des délégués allemands ont exprimé le profond désappointement que leur causait l'accueil fait par la Conférence à leurs contre-propositions.

— « Nous en sommes d'autant plus surpris, ont-ils déclaré, que nous avons fait un réel et sincère effort pour arriver à une entente.

» Nos propositions constituent la limite des capacités de l'Allemagne.

» Nous espérons qu'une étude plus complète de nos mémoires modifiera l'impression première produite par notre exposé et amènera le conseil à discuter avec nous.

» Si cependant la Conférence persistait dans l'attitude qu'elle a adoptée ce matin, il ne nous resterait plus qu'à plier bagage et à retourner en Allemagne pour attendre les événements ».

Comprenant tardivement la gravité de la situation résultant de leur mauvaise foi, quelques autres déclaraient, dans la soirée, qu'ils n'avaient nullement l'intention de quitter Londres, où ils se proposaient d'appeler les experts restés à Berlin.

Les Alliés paraissent peu disposés à rouvrir la discussion.

Ce que dit la Presse Allemande

Berlin, 2 mars. — La presse apprend avec une satisfaction évidente que les contre-propositions allemandes ont été entendues et estime naturellement que l'Allemagne a été dans ces contre-propositions aussi loin qu'elle pouvait aller.

La « Rote Fahne » écrit :

« M. Simons avait fait pressentir en Allemagne que les contre-propositions allemandes surprendraient beaucoup à Londres. En effet, cette surprise lui a réussi. On comprend que le premier geste du représentant français à Londres a été de faire signe au maréchal Foch, si on réfléchit que la France ne recevrait des trente milliards, que M. Simons offre aux Alliés au nom de la bourgeoisie allemande, que juste ses 35 % et si l'on se rappelle que les finances françaises peuvent être comparées de même que les finances allemandes, à un trou béant. »

Parlant de l'effet produit par les contre-propositions allemandes sur les Alliés, le « Worwaerts » écrit :

« Il était à prévoir que l'exposé raisonnable allemand ne produirait pas une impression particulièrement favorable sur les Alliés, de même qu'à Versailles, ils ne veulent évidemment pas subir l'épreuve d'une discussion objective, car ils reconnaissent qu'ils ne pourraient pas en sortir vainqueurs et que leur unité serait brisée.

» Si les Alliés repoussent toutes ensemble les contre-propositions allemandes, aussi brusquement que M. Lloyd George dans sa première réponse à M. Simons, ils montreront par là qu'ils n'ont pas la volonté de traiter raisonnablement la question des réparations, mais qu'ils sont décidés à exécuter leurs volontés en employant la violence.

» Le journal estime ensuite qu'une réponse détaillée des Alliés aux mémoires allemands remis à Londres, s'impose avant que des sanctions quelconques entrent en vigueur.

» Ceux qui liront le mémoire allemand, comprendront pourquoi nous trouvons avant comme après, que les décisions de Paris ne peuvent pas être discutées ».

M. Théodore Wolff, dans le « Berliner Tagblatt », déclare sur un ton toutefois un peu hésitant, que l'offre de l'Allemagne n'est cependant pas une « m.... de chien ». Après ses attaques ordinaires contre la France et, cette fois, aussi contre M. Lloyd George, il reconnaît que l'application des sanctions est inacceptable.

La thèse uniforme de la presse du centre et de droite consiste à dire : Nous offrons aux Alliés ce qu'ils demandent, c'est-à-dire 50 milliards de marks-or, seulement nous voulons les payer en un délai plus court et contracter un emprunt.

Il est à noter que les 20 milliards qui seraient à déduire des 50 milliards sont discrètement mentionnés.

Le correspondant du « Berliner Tageblatt » signale à ce propos le stratagème suivant :

« Le texte écrit des Allemands ne parlerait que de 50 milliards, tandis que les déclarations de M. Simons, consignées par écrit, ne parlent plus que des 30 milliards restants. Ce texte, qui mentionne simplement la possibilité de discuter sur les prestations déjà fournies, permettait donc d'arriver à une somme très supérieure à 30 milliards ».

La « Germania » écrit :

« Après avoir exposé cette thèse les prochains jours vont montrer si ce sont les réparations ou bien l'esclavage à tout prix de l'Allemagne qui sont le but de l'Entente ».

Le « Lokal Anzeiger » va plus loin.

« Il faut, dit-il, envier les experts pour l'optimisme étonnant dont ils ont fait preuve dans leurs appréciations ».

La « Taglische Rundchau ajoute :

« Si nos ennemis ne se contentent pas de ce que nous leur offrons volontairement et pouvons payer et fournir, ils voudront bien alors venir chercher en Allemagne ce qu'ils regardent comme leur droit. Nous ne les aiderons pas à cet acte de violence ».

La « Gazette de la Croix » s'attend à une rupture. « Mais alors, écrit-elle, il faut conserver son calme et sa fermeté ».

La Deutsche Tage Zeitung » déclare que les gouvernements alliés ont commis une faute grave en prenant comme base le chiffre imaginaire qui figure dans leurs décisions.

La Deutsche Zeitung » écrit cette phrase lapidaire :

« Jamais un peuple n'a essayé avec plus d'abnégation et d'esprit de sacrifice d'expier les péchés des autres peuples ».

La « Gazette Générale de l'Allemagne », organe de M. Stinnes, écrit froidement que l'exposé de M. Simons n'a pas fait à Londres une impression favorable, mais la colère et la menace ne doivent pas nous impressionner. Dans toute l'Allemagne, on est convaincu que les propositions allemandes correspondent à la faculté de paiement de l'Allemagne. Ce sentiment est celui que doit adopter celui qui désire une solution pratique ; s'écarter de ce principe serait étourdi et dangereux.

Les experts alliés se sont réunis

Londres, 2 mars. — Toute la matinée a été consacrée dans les milieux Alliés de la conférence, à l'examen des sanctions envisagées comme conséquence du refus opposé par la délégation allemande en matière de réparations.

Les experts financiers se sont réunis au White Hall, au ministère du Trésor, sous la présidence de M. Austen-Chamberlain. La France était représentée par M. Paul Doumer, Charles Laurent, Seydoux, Cheysson, Avenol. La réunion n'a pas abouti encore à une conclusion pratique; la séance ayant dû être interrompue à midi, pour permettre à M. Austen-Chamberlain de se rendre à la réunion que le Conseil Suprême a tenue à midi, au Saint-James-Palace.

Les experts financiers se réuniront à nouveau cet après-midi, à 15 heures.

Les experts militaires se sont rencontrés de leur côté. Ils ont procédé à la mise au point du bilan des manquements de l'Allemagne en matière de désarmement.

M. Briand a conféré, au début de la matinée, avec MM. Barthou, Doumer, Loucheur, ainsi qu'avec M. Fromageot, jurisconsulte du ministère des affaires étrangères.

A propos des mesures militaires

Paris, 2 mars. — On n'accorde aucune créance dans les milieux bien informés aux bruits qui continuent à courir de mesures militaires préventives. Si des avis d'affectation ont été reçus ces jours-ci par des démobilisés, c'est que leur situation militaire n'avait point été régularisée. Quant à des décisions plus importantes, telles que l'appel d'une ou deux classes de l'active, il ne faut pas s'étonner si les bureaux de notre état-major s'en sont préoccupés. C'est leur rôle de prévoir toutes les éventualités. Mais ce sont décisions qui, si elles devaient être prises, ne le seraient que d'accord avec le Parlement. Il suffit de savoir que, avec nos alliés, nous avons à pied d'œuvre les forces nécessaires à qui on a donné les moyens matériels de forcer l'Allemagne à un peu moins de mauvaise foi.

Les Sinistrés font appel à la fermeté de M. Briand

La Fédération des Associations départementales et Unions de Sinistrés adresse, à M. Briand, président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, la lettre suivante :

Monsieur le Président du Conseil,

Les habitants des régions dévastées suivent avec angoisse les entretiens de Londres : ce sentiment qui n'affaiblit en rien la confiance qu'ils ont en votre patriotique fermeté, autorise le Comité directeur de la Fédération des Associations départementales et Unions de Sinistrés, réuni ce jour, à vous adresser cette respectueuse mais énergique adjuration.

Les sinistrés comprennent que l'heure présente est décisive. Sans doute, les résultats des accords qui vont s'affirmer ne sauraient rien leur retrancher des droits à « la réparation intégrale » qu'ils tiennent de la loi du 17 avril 1919, mais ils se rendent compte que ces résultats accéléreront ou retarderont leur reconstitution.

Ils sont convaincus que, parlant au nom de la France meurtrie pour la cause commune, vous saurez faire reconnaître pas nos Alliés la nécessité d'une union d'action absolue dans l'œuvre de réparation.

La situation tragique de notre pays, conséquence de la longue et terrible lutte qui s'est poursuivie sur notre sol, impose à tous les Alliés une étroite solidarité dans la défense de nos droits comme dans l'organisation financière de notre relèvement.

L'inexécution par l'Allemagne du traité de paix retarde la reconstitution économique de nos départements dévastés. D'autre part, nos usines arrêtent leur production tandis que le chômage diminue en Allemagne, ce qui lui permet de recommencer à exporter. Notre déséquilibre commercial s'accentue, tandis que l'Allemagne a repris son troisième rang des Nations européennes dans les statistiques américaines. Notre volonté de paix se manifeste chaque jour, tandis que chaque jour apparaît en Allemagne, sous le camouflage des lamentations, un impérialisme sournois.

La France dévastée ne tolérerait plus aucune défaillance. Sûrs que vous refuserez toute nouvelle concession qui réduirait la créance de la France, nous attendons les décisions que, d'accord avec nos Alliés et avec le Parlement français, vous dicterez aux représentants de l'agresseur vaincu.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'hommage de ma plus profonde considération.

Pour le Comité directeur :
Le Président de la Fédération :
Georges BAILLET.

La conférence des chefs

Londres, 2 mars. — Au cours de la séance tenue ce matin par le Conseil Suprême, M. Chamberlain a parlé au nom de la Commission Economique et Financière. Il a lu notamment une note analysant les contre-propositions allemandes et démontrant leur irrecevabilité.

M. Fromageot a présenté les conclusions de la Commission Juridique, le Maréchal Foch, celle des experts militaires. Il n'y a pas eu de discussion.

Après le départ des experts, les chefs de gouvernement ont conféré entre eux.

La conférence des chefs des délégations alliées s'est réunie à Saint-James Palace à midi. Elle a d'abord entendu le rapport des conseillers juridiques et économiques, ensuite les délégations ont conféré avec le maréchal Foch, le maréchal Wilson et les autres experts militaires. La conférence reprendra ses délibérations à 5 heures.

Les sanctions prises d'accord avec l'Angleterre

Paris, 2 mars. — Un envoyé spécial à Londres téléphone à son journal : On m'assure de source anglaise sérieuse, que les sanctions sur lesquelles nous étions d'accord avec l'Angleterre sont les suivantes :

1° Occupation par l'armée belge de la région de Dortmund.

2° Occupation par l'armée française avec la collaboration éventuelle de faibles contingents britanniques de Francfort, et s'il est nécessaire, de Munich.

3° Blocus de Hambourg par une flotte franco-anglaise.

4° Etablissement d'une zone douanière à la limite de la zone occupée.

Ces sanctions ne joueraient probablement pas toutes simultanément. l'occupation de Munich serait surtout prévue au point de vue des clauses de désarmement ; le refus de l'Allemagne de nous accorder un compromis satisfaisant sur les réparations suffirait, par contre, à provoquer immédiatement comme début l'occupation de Francfort, de Dortmund et le blocus de Hambourg.

La classe 18 serait rappelée

Paris, 2 mars. — On croit savoir qu'il ne serait question en cas de nécessité, que de conserver sous les drapeaux, la classe 1919 et de rappeler la classe 1918.

Les conversations paraissent impossibles

Londres, 2 mars. — Interviewé ce matin, M. Barthou, Ministre de la Guerre, a fait la déclaration suivante :

« La France est pacifique, mais elle veut son droit, ces deux sentiments sont conciliables, pourvu que nous ayons les moyens et la volonté de faire valoir les droits de la France ».

M. Barthou a ajouté : « Les conversations me paraissent impossibles désormais après la mauvaise foi d'hier le Gouvernement Français est unanimement décidé à la fermeté. La, surenjamais ».

La Société des Nations est avertie officiellement des sanctions militaires immédiates

Paris, 2 mars. — M. Milliès-Lacroix a annoncé dans les couloirs que M. Léon Bourgeois avait reçu un télégramme de M. Briand, l'avertissant comme président de la Société des Nations, que M. Lloyd George se rendant à la manière de voir du Président du Conseil Français et des autres délégués des autres nations, approuvait formellement la nécessité de sanctions militaires immédiats envers l'Allemagne.

Les Allemands seront fixés aujourd'hui à midi

Londres, 2 mars. — La conférence, après une dicussion complète, a décidé de convoquer la délégation allemande demain, à midi, pour lui communiquer la réponse des délégations alliées.

En rentrant, à 7 h. 1/4, à son hôtel, après avoir assisté à la séance plénière de la conférence de cet après-midi, au cours de laquelle a été arrêtée la réponse des Alliés aux contre-propositions allemandes, M. Briand s'est borné à dire : « Nous notifierons, demain à midi, aux représentants allemands, la décision unanime des Alliés. »

Le Président du Conseil s'est refusé à toute autre déclaration, ajoutant qu'il était impossible de faire connaître les décisions prises avant d'en avoir fait part aux Allemands.

La Grèce n'admet pas la revision du Traité de Sèvres

Londres, 2 mars. — La délégation grecque a reçu d'Athènes, une réponse négative au sujet de la proposition d'envoyer une commission internationale d'enquête à Smyrne et en Thrace.

M. Calogeropoulos communiquera le refus du gouvernement Grec au Conseil Suprême vendredi. L'Assemblée Nationale Grecque a décidé qu'elle ne pouvait pas admettre une révision du Traité de Sèvres.

Le "pinard" à vingt sous

IL SERA BIENTOT, DIT-ON, A 16

Nos confrères parisiens signalent qu'à Paris le prix du vin a continué à baisser.

Des épiciers parisiens qui vendaient depuis quelque temps 1 fr. 05 le litre de vin ordinaire à emporter, annoncent qu'ils vont le mettre à 1 franc.

M. Caillé, vice-président du Syndicat de l'épicerie française, disait à ce sujet :

— Il y a tout lieu de penser que la baisse continuera encore jusqu'à nous permettre de vendre 0 fr. 80 ou 0 fr. 90 le litre.

La Prorogation des loyers

PROMULGATION DE LA LOI

L' « Officiel » a promulgué hier la loi relative à la prorogation des locations contractées après le 1er août 1914, pour les locaux à usage d'habitation.

Ce texte est absolument conforme à celui publié la semaine dernière par le « Réveil ».

La loi est devenue applicable depuis le 1er mars courant.

Le Budget des Régions libérées

Paris, 2 mars. — La Commission des Finances réunie, sous la présidence de M. Dariac, a, sur le rapport de M. D'Aubigny, examiné le budget des régions libérées.

Ce rapport consacre les deux principes suivants : Liquidation de tous les services d'Etat à effectuer avant le 31 décembre 1921 ; répartition proportionnelle des avances en nature et en espèces, suivant le pourcentage des sinistrés industriels, et non industriels, l'année 1921 devant être industriellement une année de reconstitution agricole et de renaissance des villages des régions dévastées.

L'ensemble des réductions opérées par la commission, conformément aux conclusions du rapporteur, lesquelles maintiennent intacts les crédits relatifs aux acomptes et aux avances atteindra un chiffre de un milliard deux cents millions.

Les débits de tabac en régions occupées

UNE QUESTION DE PLET MINISTRE DES FINANCES

En réponse à une question du citoyen PLET, député, demandant si un habitant des régions envahies, titulaire d'un bureau de tabac, qu'il n'a pu exploiter pendant les cinquante mois d'occupation ennemie, n'a pas droit, de ce fait, à une indemnité de la banque de l'Etat, attendu qu'il n'a pu retirer aucune ressource d'une chose à lui concédée par l'Etat même, le Ministre déclare :

« Une décision ministérielle du 18 septembre dernier prévoit que les titulaires des bureaux de tabacs simples, sis en régions envahies ou fermés pour cause d'événements de guerre, demeurés eux-mêmes ou non sous la domination allemande, recevront, au vu d'une déclaration certifiée sincère et véritable, l'intégralité des termes de redevance dont ils ont pu être privés pendant les hostilités. Il appartient aux intéressés d'adresser leur demande au directeur des contributions indirectes du département dans lequel le débit est situé. »

On cherchait un cambrioleur

ON TROUVA UN CONDAMNÉ A MORT

Le Havre, 2 mars. — Le service de la sûreté vient d'arrêter un malfaiteur, dissimulant son identité sous de faux noms et qui est en réalité le nommé Victor Chiveau, âgé de trente-cinq ans.

Cet individu était recherché par les parquets d'Amiens et de Dieppe, sous l'inculpation de vols et supposé être l'auteur du cambriolage suivi d'incendie à l'étude de Me Marcassin, notaire à Saint-Riquier, arrondissement d'Abbeville. Chiveau a été également condamné à mort par contumace et a encouru de nombreuses condamnations.

En apercevant les agents près de l'hôtel où il était descendu, Chiveau prit la fuite. L'inspecteur Lebret, croyant que le fugitif allait lui échapper, tira un coup de revolver en l'air. Pris de peur, Chiveau ralentit sa course et fut arrêté. Il fut trouvé porteur de papiers à différents noms. Il a soutenu se nommer Auguste Lefebvre, né au Petit-Quevilly.

Les familles de cheminots restées en territoire envahi

UNE QUESTION DE LEON ESCOFFIER AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le citoyen ESCOFFIER, député, vient d'exposer au Ministre de l'Intérieur, qu'environ quatre cents familles de cheminots de la région de Valenciennes sont restées en territoire envahi, que, parmi elles, les chefs de famille étaient restés à leur poste ou étaient en France libre.

ESCOFFIER demande : 1. s'ils sont fondés à réclamer le bénéfice de l'allocation militaire ; 2. dans le cas de l'affirmative, pourquoi le sous-préfet de Valenciennes a refusé de soumettre les dossiers qui lui ont été remis avant le délai de forclusion à la commission cantonale et si, au cas où ce fonctionnaire aurait mal interprété les instructions données, on ne pourrait pas permettre à ces modestes agents de soumettre leur cas à la commission cantonale.

Voici la réponse du Ministre à cette question :

« Les instructions contenues dans la circulaire interministérielle du 10 octobre 1914, et la circulaire du département de l'intérieur du 29 avril 1915, ne permettent pas d'admettre au bénéfice de l'allocation militaire les familles des employés et agents des administrations ou manufactures qui touchaient le traitement ou le salaire intégral de leur soutien, pendant la durée de sa mobilisation. »

UN CADEAU SUISSE A NOS AGRICULTEURS

VACHES ET CHEVRES

Genève, 2 mars. — Par les soins de l'Union Suisse des Paysans et des Fédérations cantonales d'élevage, une somme de 353.000 francs a été recueillie pour envoyer du bétail suisse aux agriculteurs des régions dévastées françaises et belges, et, en mars, seront expédiées 150 vaches et 600 chèvres.

Une jeune fille était séquestrée depuis deux ans

LA JUSTICE VIENT DE LA LIBERER

Grenoble, 2 mars. — Le parquet vient d'arracher à la séquestration une jeune fille de Veglans, par Chambéry, Jeanne Vincent, 21 ans que sa famille tenait enfermée depuis deux années. L'état de la malheureuse est pitoyable.